

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



26070960

**26 MAI 2026****Greffé**N° d'entreprise : **0415 399 332****Nom**(en entier) : **SAMO-B**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de Herve, 257 à 4030 LIEGE****Objet de l'acte : Démission administrateur**

LL'an deux mil vingt-six, le 12 février à 10H00, s'est réunie au siège social l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SAMO-B.

Sont présents : Luc FOSSOUL
Kevin FOSSOUL

L'assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour

- I. Prise d'acte de la démission d'un administrateur avec effet rétroactif
- II. Décharge éventuelle
- III. Pouvoirs pour formalités

Résolution

- I. Prise d'acte de la démission d'un administrateur avec effet rétroactif

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Luc FOSSOUL de ses fonctions d'administrateur de la société SAMO-B.

Cette démission est constatée avec effet rétroactif au 30 septembre 2022, date à laquelle l'intéressé a cessé toute implication effective dans la gestion, l'administration et la représentation de la société.

L'assemblée constate que depuis le 30 septembre 2022, Monsieur Luc FOSSOUL :

- n'a plus exercé aucun mandat de gestion,
- n'a plus posé aucun acte engageant la société,
- n'a plus participé aux décisions de l'organe d'administration.

La présente décision a pour objet de formaliser une situation existante de fait.

II. Décharge

L'assemblée générale décide d'accorder à Monsieur Luc FOSSOUL décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'au 30 septembre 2022, sauf en cas de faits frauduleux, intentionnels ou dissimulés.

III. Pouvoirs pour formalités

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Kevin Fossoul, avec faculté de subdélégation, afin de procéder à :

- La mise à jour de la Banque Carrefour des Entreprises,
- La publication au Moniteur belge le cas échéant,
- Et plus généralement à toutes formalités légales et administratives découlant des présentes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 10H30 après approbation du présent procès-verbal.

Kevin FOSSOUL
Administrateur